

**Accompagnement  
de la vie culturelle  
à Grenoble**  
délibération cadre

Conseil Municipal - 6 février 2017  
Ville de Grenoble

# Le contexte

□ Maintien du budget alloué aux subventions aux acteurs culturels en 2017

**Depuis 2014 :**

**Permettre à tous d'accéder à la culture :** politique tarifaire, gratuité des transports pour les scolaires, concerts à Stekel gratuits, Envies de cultures,

**Partager les lieux :** ouverture du Théâtre municipal à la création, ouverture du Printemps du livre aux auteurs BD et illustrateurs et accueil au Musée

**Renouveler les équipes :** renouvellements Sainte-Marie d'En Bas et Magasin très attendus

**Affirmation de la liberté d'expression et de programmation** dans un contexte national de prise en main de l'artistique par le politique

Nouvelle bourse aux arts plastiques : construction de **parcours d'accompagnement ancrés dans un partenariat métropolitain**

+ *Eléments de contexte :*

- Nombreux **renouvellements de directions** (CCN, Magasin, CDC, NTSMB, Cinémathèque)
- Incendie Théâtre **Prémol**
- Politique culturelle cofinancée : **dépendance forte aux autres collectivités**

A partir de 2017 : **Projets d'investissement, renforcement des outils d'aide à la création et au travail artistique** - lieux de travail artistique, lieux partagés, lieux ouverts sur la ville.

# Construire un espace de dialogue ouvert avec le monde culturel

## **1/ Affirmer la liberté de création et le respect du travail des professionnels**

- Liberté de création, de programmation, de direction artistique, d'expression artistique
- Indépendance scientifique, artistique et/ou pédagogique des directeurs d'établissements municipaux

## 2/ Poser les bases d'une relation de confiance

- Des dispositifs **transparents, opposables et contractuels**, transparence sur les budgets
- Des acteurs structurants sécurisés et des **conventions pluriannuelles**
- Une grille de lecture et des **critères lisibles**

## 3/ Construire ensemble

- Une **concertation permanente** pour échanger sur des sujets thématiques et faire évoluer nos dispositifs
- De **nouveaux dispositifs** : musiques actuelles, ateliers d'artistes, murs d'expression libre, refonte des aides au spectacle vivant

# Les critères

## Des critères généraux

- Qualité artistique, patrimoniale ou scientifique du projet,
- Pertinence et ambition des plans de diffusion du projet,
- Inscription sur le territoire communal,
- Relations avec la population et le territoire,
- Partenariats et mise en réseau,
- Professionnalisme des acteurs impliqués dans le projet.

## Des critères spécifiques à chaque dispositif

*Exemples :*

- *durée de deux jours pour les festivals,*
- *nombre de représentations minimum et à Grenoble,*
- *être engagé dans une démarche de coproduction*

# Identifier les acteurs structurants du territoire

L'excellence de leur démarche est reconnue au travers d'un partenariat fort avec les autres collectivités et l'Etat et/ou de leur action sur un territoire prioritaire.

□ Conventionnement pluriannuel

Sont ainsi identifiés :

- CNAC- Le Magasin
- Espace 600
- Cinémathèque
- Pacifique/CDC
- Cultur'act/Prunier Sauvage
- Nouveau théâtre Sainte Marie d'en bas (Alma Musiques)
- Théâtre Prémol

## NOUVEAU DISPOSITIF

1/5

# Bourse arts plastiques

L'objectif : accompagner les artistes sur un parcours, de la création à l'édition, dans un cadre métropolitain, donner à voir la création locale

Le dispositif : Un jury métropolitain, une bourse de 5000€, un temps d'atelier, une exposition, un livret édité par la Ville de Grenoble

La procédure : dossier de candidature, puis sélection par un jury associant Musée, ESAD, Magasin, CAB Lia, Alter-Art et espaces d'exposition de Fontaine, Echirolles, La Tronche, Saint-Martin-d'Hères (et Pont-de-Claix ?)

→ **Première expérimentation partielle en 2016 -  
Virginie Piotrowski et Axel Brun**

→ **Mise en œuvre complète à partir de 2017**

## NOUVEAU DISPOSITIF

# Accompagnement musiques actuelles

L'objectif : accompagner les projets d'accompagnement artistique et/ou administratif d'artistes et groupes de musiques actuelles par des structures identifiées du territoire

Le dispositif : Un appui financier à des parcours d'accompagnement artistique (répétition, résidence, enregistrement...) et/ou administratif portés par une ou plusieurs structures du territoire.

**Ce nouveau dispositif est issu d'une concertation menée depuis octobre 2016 avec une vingtaine d'acteurs du secteur**

□ **Cette méthode de concertation servira de modèle aux concertations sectorielles de 2017**

## NOUVEAU DISPOSITIF

# 3/5 Ateliers d'artistes plasticiens

L'objectif : **permettre aux plasticiens (sans régime spécifique d'assurance chômage) de travailler.**

Le dispositif des locaux près des locaux de la Clé-de-Sol, pour résidences de courte ou de moyenne durée (6 mois à deux ans) avec paiement d'une redevance (délibération CM mars)

La procédure : dossier de candidature, puis sélection par une commission composée des membres du jury de la bourse des arts plastiques

Premier appel à candidatures courant 2017

## NOUVEAU DISPOSITIF

# Murs d'expression libre fresques murales

L'objectif : permettre à des artistes amateurs ou professionnels de s'exprimer en toute légalité sur l'espace public

Qu'est-ce que c'est ? Une quinzaine de murs, d'accès gratuit

La procédure :

□ Expression libre : accès libre

□ Fresques murales : exposées pour 3 à 6 mois.

Mise à disposition nominative et sélection par un jury dans chaque secteur (avec élus de secteurs)

## NOUVEAU DISPOSITIF

5/5

# Accompagnement du spectacle vivant

Le contexte : théâtre municipal sur 3 plateaux (création et diffusion), ateliers décors et costumes à valoriser

L'objectif : construire un accompagnement adapté au degré de développement des projets, mobilisant aides financière (comité d'avis), technique, humaine (ateliers décors et costumes, temps de plateau, programmation au TMG)

La procédure : aides financières et temps de plateau sont analysés en comité d'avis

Conventionnement pluriannuel possible

□ Les modalités pratiques seront affinées avec les acteurs culturels du secteur dans le cadre de la

# Un comité d'avis aux contours mieux définis

Renforcement du comité par des professionnels : 8 personnalités qualifiées, 2 par collège (champs artistiques)

Parité femme-homme

Mandat de deux ans : renouvellement en 2017

Mode de fonctionnement décrit et bilan communicable chaque fin d'année

Le comité est consultatif, le Conseil municipal reste souverain

**Février-mars : appel à volontaires pour les représentants des usagers** (2 titulaires et 2 suppléants)

# Une concertation régulière

## 4 concertations sectorielles

Théâtre-danse-cirque-arts de la rue /Musiques /Arts visuels  
/Patrimoine-livre et lecture

sur les problématiques du secteur

et sur les dispositifs de soutien de la Ville.

*Travail sur l'évolution des dispositifs pour le CM de juin 2017 >  
application des dispositifs pour les subventions 2018*

De nouvelles aides pourront s'ajouter en lien avec  
de nouveaux lieux de travail partagé

Modification des dispositifs par 4 voies : saisine  
directe d'un usager ou acteur culturel, lors des  
concertations régulières, sur proposition du comité  
d'avis, ou auto-saisine de la Ville

Une délibération + 3 annexes :

- Un document « Modalités d'accompagnement du secteur culturel »
- Le règlement du comité d'avis
- La liste des opérateurs structurants

# Plan du document

## « Modalités d'accompagnement du secteur culturel »

- Préambule de politique culturelle : liberté, diversité, accompagnement, débat...
- Le panorama de la culture à Grenoble : héritage, action de la ville (DAC et ses équipements, les autres services, chiffres clefs), paysage culturel, partenaires publics de la vie culturelle à Grenoble.
- Conditions d'attribution des subventions : calendrier et procédure, conditions administratives communes, grille de lecture...

### • **Les dispositifs d'aide**

14 dispositifs + 3 prix/bourses + mises à disposition (locaux, matériel, affichage)

*Présentation systématique pour chaque dispositif : objectif/projets éligibles, objet / bénéficiaires/conditions de l'aide /modalités d'instruction et de décision*

- **Annexes** : axes de la politique culturelle, règlement du comité

# Le calendrier

- Février : diffusion du **document maqueté** et distribution aux acteurs culturels
  - Recueil des **candidatures des usagers pour le comité d'avis** du 13 février au 17 mars
- Désignation des nouveaux membres du comité d'avis à l'occasion du Conseil municipal suivant
- Passage des dispositifs en **concertations sectorielles** : février à mai
  - Passage en Conseil Municipal suite aux concertations pour éventuelle révision des dispositifs : mois de juin, chaque année